



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA CAP des Adjointes Administratifs du 29 mai 2018

Représentaient l'UNSA

Jacques DELCEY	DDT Jura	03.84.86.80.22	jacques.delcey@jura.gouv.fr
Géraldine FABIoux	DDT Eure et Loir	02.37.20.50.24	geraldine.fabioux@eure-et-loir.gouv.fr
Martine FONTAN	DDT Dordogne	05.53.45.57.45	martine.fontan@dordogne.gouv.fr
Benoît PECQUEUR	DRAAF Normandie	04.32.18.94.04	benoit.pecqueur@agriculture.gouv.fr
Gwendoline PROSPER	LEGTA Roanne Chervé		(experte)
Yolande FISCHER	DDT Bas-Rhin		(experte)
Fabien STECKLER	LEGTA Courcelles Chaussy		(expert)

DECLARATION LIMINAIRE

Alors que les résultats de la consultation sur l'Action Publique 2022 tardent à être communiqués, l'UNSA est attentive aux manœuvres de mainmise à peine déguisées des services préfectoraux.

En effet, les DDI sont dépouillées régulièrement de leurs missions et services. L'exemple des DDT est flagrant : après les SIDSIC, ce sont cette fois-ci les missions de sécurité routière avec les agents qui passent sous contrôle des préfetures. En sourdine en décembre dernier, les dernières DDT qui ne l'avaient pas encore ont dû adopter le logiciel CASPER pour la gestion du temps de travail (logiciel web du Ministère de l'Intérieur) et en octobre 2018, un nouveau logiciel de gestion du parc automobile sera déployé à l'initiative des SGAR... !

On voit bien la volonté de prise de contrôle par les préfetures des administrations départementales, avec sans doute très rapidement, la mutualisation des secrétariats généraux des DDI...

L'UNSA reste très ferme sur sa position du maintien en DDI des secrétariats généraux, garant de l'impartialité du suivi des carrières et des missions des agents.

Encore une situation d'urgence en SEA !

Nous avons été interpellés par des collègues des SEA, à la suite du Comité de pilotage SIGC du 4 mai 2018, à propos de la liquidation des dossiers MAEC/bio 2016 fixée le 21 mai 2018.

En effet, il a été décidé de lancer un premier train de paiements qui met de façon insupportable la pression sur les services, aux niveaux national, régional et départemental.

L'ASP a ouvert en urgence l'outil OSIRIS en télé-déclaration le 14 mai 2018.

Les Conseils Régionaux imposent des échéances très courtes pour faire remonter les tableaux de programmation des enveloppes budgétaires. Ce qui met la pression sur les équipes des SEA dans le timing de fin de campagne PAC.

Compte tenu des délais très contraints, les SEA sont dans l'impossibilité de tenir les dates fixées.

Ce qui nous amène à évoquer un autre sujet d'inquiétude : la fusion des CT-CHSCT.

L'UNSA est défavorable à la fusion des CT et CHSCT dans une instance unique, comme c'est le cas dans le secteur privé avec les ordonnances sur le code du travail faisant disparaître les CHSCT et les comités d'entreprise au sein d'un comité social économique, ce serait un casus belli. Une ligne rouge à ne pas dépasser. Si telle est la volonté inavouée du gouvernement de fusionner les CT et les CHSCT dans une instance unique, il faut s'attendre à ce que celle-ci traite à la fois les attributions des deux instances (organisation et fonctionnement des services, gestion prévisionnelle des emplois, les règles statutaires, les grandes orientations en matière de politique indemnitaire, l'égalité professionnelle femmes/hommes, la formation, le bilan social, les conditions de travail, l'environnement physique du travail, l'aménagement des postes de travail, les RPS,).

Pour l'UNSA, outre que les CHSCT ont fait leurs preuves depuis de longues années jouant le rôle de contre-pouvoir face à une hiérarchie parfois peu sensible aux questions relevant des conditions de travail, elles sont l'instance de représentation des agents la plus proche du travail au quotidien. La DGAFP reconnaît d'ailleurs que les représentants de l'administration sont insuffisamment formés à la pratique de la négociation et du dialogue social. Un aveu sans appel qui se passe de commentaire.

Avec la disparition des CHSCT, le gouvernement prend le risque de remettre en cause la possibilité, pour les représentants du personnel, de faire remonter et reconnaître les signalements des tensions (souffrance au travail...), des discriminations, des risques professionnels, des RPS, des dangers graves et imminents. Ces instances ont un pouvoir d'expertise et d'enquête nécessaire à la vie interne des services. Les CHSCT sont d'autant plus indispensables que le baromètre social des DDI, des DRAAF et de l'Administration Centrale démontre, avec une grande acuité, les problématiques liées aux conditions de travail qui ont de fortes incidences sur le bien être des agents.

Enseignement agricole

Concernant l'enseignement agricole, nous rappelons à nouveau que les besoins en face à face élèves sont considérés comme prioritaires négligeant les personnels administratifs indispensables au bon fonctionnement des EPL.

Depuis des années, des efforts financiers et humains ont porté sur la filière enseignement alors que de plus en plus de postes administratifs sont réduits voire supprimés (retraite, maladie, mutation...).

De ce fait, les tâches sont redéployées sur les agents restants, ce qui a pour effet de générer davantage de stress et de problèmes de santé sur ces derniers. Il faut ajouter à cela un profond sentiment de non reconnaissance.

CAP

Alors que le gouvernement est tenté de mettre fin au paritarisme dans les CAP, l'UNSA est totalement opposée à cette manœuvre et revendique le maintien en l'état des CAP nationales, seules garantes de l'équité de traitement des agents. Vouloir vider les CAP de leur sens sera non seulement contre-productif, mais détruira encore plus la confiance des agents : comment peut-on penser qu'un tel système peut fonctionner efficacement ?

En ce qui concerne la CAP d'avancement du 14 juin 2018, comment expliquez-vous le fait de ne pas avoir connaissance, à ce jour, des ratios Pro/Pro pour le MAA alors que pour le MTES, ils sont connus depuis le 14 février 2018 ?

A nouveau, nous travaillerons en flux tendu pour préparer cette CAP qui va se tenir sous quinzaine... Comment voulez-vous que nous vous présentions une liste commune des organisations syndicales ? Il n'est plus possible de travailler de cette sorte, à moins qu'il y ait une volonté inavouée de sabrer ces instances !

Concernant les équipes des bureaux de gestion, nous tenons, à nouveau, à les remercier pour tout le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

Inquiétude des Adjoints Administratifs devant les réformes induites par « Action Publique 2022 » en termes de missions :

L'Administration n'a pas pris de décisions ni d'arbitrages par rapport aux différents schémas. Un groupe de travail avec les représentants du personnel est prévu mi-juin 2018 dans lequel les pistes seront à nouveau évoquées, mais il est important de faire un point d'étape. La tendance dégagée est qu'il n'y aurait pas réellement d'impact sur les missions du Ministère de l'Agriculture mais que son organisation pourrait être touchée, notamment par des mutualisations.

Les taux pro/pro :

Le MAA a eu la réponse du guichet unique (ministère du budget) pour un certain nombre de corps et notamment pour la catégorie C. La fusion des grades a eu pour conséquence d'élargir l'assiette du groupe C3.

- Postes demandés 40 % soit 12 promos pour AAP2, **obtenus 25 % soit 7 promos en 2018**
- Postes demandés 15 % soit 187 promos AAP1, **obtenus 10 % soit 124 promos pour 2018.**

Le guichet unique a justifié que le MAA avait des taux très spécifiques et que l'on ne pouvait pas continuer ainsi. La présidente de la CAP propose de travailler sur ces bases pour 2018 et, le cas échéant, de revenir auprès du guichet unique pour 2019 et 2020. Les taux du MTES ont été connus beaucoup plus tôt mais celui-ci a obtenu 18 % et 11 %, sachant que leurs taux étaient plus bas en 2017.

La préparation de la CAP du 14 juin 2018 :

L'Administration accorde aux représentants du personnel une journée supplémentaire pour la préparation de la CAP des avancements.

Plan de requalification de C en B :

L'administration a demandé le renouvellement de ce plan à partir de 2019 pour quatre ans, mais attend la réponse.

Liste d'aptitude 2017 pour le passage au grade de SA :

L'administration indique être consciente du problème des agents qui auraient pu bénéficier d'une promotion en catégorie B mais qui l'on refusée parce qu'ils subissaient une perte de salaire. Elle indique que la réglementation ne permet pas de garantie indiciaire mais qu'en revanche, la garantie indemnitaire est opérée.

Déprécarisation :

Une première vague de 29 affectations sur 38 promus a eu lieu le 1^{er} avril 2018. Une proposition d'affectation pour un agent en Guadeloupe est en cours. Pour les 8 restants, 3 ont aussi eu une proposition ; l'administration attend les retours des SRFD pour les 5 autres. Les courriers contenant des propositions vont être envoyés aux agents pour une affectation au 1^{er} septembre 2018.

Congés formation :

Les réponses aux demandes seront envoyées aux agents début juin 2018.

Bilan sur les emplois gagés :

Il n'y a eu aucune communication de la DGER dans aucune instance sur ce sujet. Cependant, avoir une liste par corps et par affectation dans les établissements (non nominative) - sans vouloir mettre la pression sur les collègues de la DGER - ne paraît pas insurmontable pour la Présidente de la CAP.

Recours concernant le RIFSEEP :

L'Administration reconnaît des retards sur le traitement des recours. Leur nombre important a ralenti l'envoi du courrier d'information aux agents, qui obtiendront tous une réponse prochainement. Une autre procédure est en cours, avec un traitement en amont pour plus de fluidité entre le bureau de gestion et la notification aux agents.

Entretiens professionnels :

La Présidente est d'accord avec les représentants du personnel sur le fait que tous les entretiens d'évaluation doivent être réalisés et transmis à l'Administration Centrale fin juin 2018. Un rappel sera fait auprès des directeurs de structures, avec l'appui du réseau des IGAPS.

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

MOBILITES

INTEGRATION APRES DETACHEMENT AUPRES DU MAA

INTEGRATION APRES AFFECTATION EN PNA AU MAA

DETACHEMENT DANS LE CORPS

TITULARISATIONS DANS LE GRADE D'AAP 2^{ème} classe

RAPPEL AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE DE 2018

La CAP concernant les avancements de grade au titre de 2018 aura lieu le 14 juin 2018. Ces nominations prendront effet au 1^{er} juillet 2018.

CONTACTER VOS REPRESENTANTS UNSA

(Coordonnées au début du compte-rendu)

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAA

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE

